



CANTON

DE RAMBOUILLET

ARRETE MUNICIPAL N°07-2022 Du 10 AVRIL 2022

Le Maire d'Allainville aux bois

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213,6 ;

VU le code rural, et notamment les articles L 161.5 et D 161.10 ; VU le Code de la Route, et notamment ses articles R 110.1, R 110.2, R411.5, R 411.8, R 411.25 à R 411.28, R 412.29 à R 412.33, R 413.1, R 414.14, R 417.6 ;

VU le Code de la Voirie Routière et notamment ses articles L113.1 et R 113.1;

- VU l'arrêté du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété ;
- VU l'instruction interministérielle de la signalisation routière (Livre I) approuvée par arrêtés interministériels du 7 juin 1977 modifié et modifiée par les arrêtés interministériels des 6 novembre 1992, 8 avril et 31 juillet 2002.

VU la demande de la société SPIE CITY NETWORKS

ARRETE

ARTICLE 1 : Tirage de câbles de fibre optique en ouvrage sur le réseau télécom existant.

Nature des travaux

Interventions liées au déploiement de façon ponctuelles sur la commune.

À compter du 10 avril 2022 jusqu'au passage de la fibre optique sur l'ensemble de la commune et ses hameaux.

<u>ARTICLE 2</u>: La signalisation manuelle sera réalisée et mis en place par l'entreprise SPIE CITY NETWORKS

ARTICLE 4: La signalisation sera mise en place par l'entreprise SPIE CITY NETWORKS De Cergy Pontoise, celle-ci aura la charge de la surveillance et du maintien de ces signalisations Durant toute la période des travaux. Cette signalisation devra être conforme aux dispositions alors En vigueur et qui, actuellement sont celles édictées par l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié par les textes subséquents et par l'instruction interministérielle sur la signalisation Routière livre 1-8ieme partie, approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992.

COPIE

POMPIERS
GENDARMERIE
LA POSTE
SICTOM
LES RIVERAINS

A Allainville-aux-bois, le 25 Avril 2022

Monsieur le Maire, Gitles QUINTON